

PJ 04 COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de Soucirac est dotée d'une carte communale. Le règlement national d'urbanisme s'applique donc au projet.

L'exploitation est située en zone agricole. Les constructions prévues dans le cadre du dossier sont à destination agricole. Elles sont donc admises dans la zone concernée.

En ce sens, le projet est compatible avec les documents d'urbanisme.

On notera que le projet est d'emprise limitée (3000 m²).